

GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS
DE LA PORTE DU NORD

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

31 MARS 2023

Projet

GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS
DE LA PORTE DU NORD

| | |
|-----------------------------------|----|
| RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT | 1 |
| ÉTATS FINANCIERS : | |
| Résultats | 4 |
| Évolution de l'actif net | 5 |
| Bilan | 6 |
| Flux de trésorerie | 7 |
| NOTES COMPLÉMENTAIRES | 8 |
| AUTRES RENSEIGNEMENTS : | |
| Annexe - Subventions | 15 |



GILLES LAFLEUR
CPA Inc.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS DE LA PORTE DU NORD

Opinion avec réserve

J'ai effectué l'audit des états financiers de l'organisme GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS DE LA PORTE DU NORD, qui comprennent le bilan au 31 mars 2023, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section "Fondement de l'opinion avec réserve" de mon rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme nombre d'organismes sans but lucratif, l'organisme tire des produits d'activités de collecte de fonds dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, mon audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de l'organisme et je n'ai pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits des activités de collecte de fonds, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices clos le 31 mars 2023 et le 31 mars 2022, de l'actif à court terme et de l'actif net au 31 mars 2023 et au 31 mars 2022.

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers" du présent rapport. Je suis indépendant de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquitté des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenu sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit avec réserve.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et mon rapport de l'auditeur sur ces états.



Mon opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et je n'exprime aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne mon audit des états financiers, ma responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celle-ci et les états financiers ou la connaissance que j'ai acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que j'ai effectués, je conclus à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, je suis tenu de signaler ce fait. Je n'ai rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;



- j'acquière une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenu d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevé au cours de mon audit.

Gilles Lafleur, CPA auditeur

St-Jérôme

le 31 mai 2023

GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS
 DE LA PORTE DU NORD
 RÉSULTATS
 EXERCICE CLOS LE 31 MARS

| | <u>2 0 2 3</u> | <u>2 0 2 2</u> |
|--|-------------------------|-------------------------|
| PRODUITS | | |
| Subventions (Annexe) | 215 838 \$ | 199 443 \$ |
| Dons | 23 508 | 41 101 |
| Association des Grands Frères Grandes Soeurs du Québec | 127 790 | 40 589 |
| Grands Frères Grandes Soeurs du Canada | 14 009 | 34 500 |
| Activités de financement | 34 060 | 7 208 |
| Intérêts | 4 142 | 1 834 |
| Loyer | 5 885 | 9 348 |
| Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 10) | <u>433</u> | <u>466</u> |
| | <u>425 665</u> | <u>334 489</u> |
| CHARGES | | |
| Salaires et charges sociales | 244 425 | 180 964 |
| Sous-traitants | - | 15 469 |
| Activités et vie associative | 35 006 | 12 697 |
| Association et cotisation | 2 810 | 5 837 |
| Assurances | 6 256 | 4 774 |
| Chauffage et électricité | 987 | 1 026 |
| Entretien et réparations | 26 388 | 8 683 |
| Formation, colloques et congrès | 13 956 | 704 |
| Fournitures de bureau et papeterie | 2 444 | 7 719 |
| Frais bancaires | 1 512 | 328 |
| Frais de déplacement et congrès | 4 904 | 691 |
| Frais d'activités de financement | 23 025 | 1 582 |
| Honoraires professionnels | 19 047 | 13 089 |
| Intérêts sur la dette à long terme | 2 944 | 3 259 |
| Publicité | 4 096 | 22 573 |
| Taxes et permis | 2 019 | 1 907 |
| Télécommunications | 6 744 | 2 530 |
| Amortissement - bâtisse | 3 399 | 3 541 |
| Amortissement - enseigne | 129 | 161 |
| Amortissement - équipement informatique | 4 116 | 3 075 |
| Amortissement - mobilier et équipement de bureau | <u>1 188</u> | <u>370</u> |
| | <u>405 395</u> | <u>290 979</u> |
| EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES | <u><u>20 270 \$</u></u> | <u><u>43 510 \$</u></u> |

GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS
 DE LA PORTE DU NORD
 ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
 EXERCICE CLOS LE 31 MARS

| | Non Affecté | Investis en immobi- lisations | Affecté (note 3) | Total <u>2 0 2 3</u> | Total <u>2 0 2 2</u> |
|---|--------------------------|-------------------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| SOLDE AU DÉBUT | 65 448 \$ | 84 639 \$ | 134 000 \$ | 284 087 \$ | 240 577 \$ |
| EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES | 20 270 | - | - | 20 270 | 43 510 |
| VIREMENTS INTERFONDS (note 3) | <u>14 412</u> | <u>5 107</u> | <u>(19 519)</u> | <u>-</u> | <u>-</u> |
| SOLDE À LA FIN | <u><u>100 130 \$</u></u> | <u><u>89 746 \$</u></u> | <u><u>114 481 \$</u></u> | <u><u>304 357 \$</u></u> | <u><u>284 087 \$</u></u> |

GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS
 DE LA PORTE DU NORD
 BILAN
 31 MARS

| | <u>2 0 2 3</u> | <u>2 0 2 2</u> |
|---|-------------------|-------------------|
| ACTIF | | |
| À COURT TERME | | |
| Encaisse | 87 398 \$ | 105 670 \$ |
| Débiteurs (note 4) | 8 956 | 21 986 |
| Frais payés d'avance | 11 722 | 8 667 |
| Placements réalisables à court terme (note 5) | <u>250 866</u> | <u>155 180</u> |
| | 358 942 | 291 503 |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES DESTINÉES À LA LOCATION (note 6) | 67 084 | 68 783 |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 7) | <u>85 231</u> | <u>85 810</u> |
| | <u>511 257 \$</u> | <u>446 096 \$</u> |
| PASSIF | | |
| À COURT TERME | | |
| Créditeurs (note 8) | 34 542 \$ | 22 381 \$ |
| Apports reportés (note 9) | 69 789 | 9 674 |
| Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an (note 11) | <u>98 147</u> | <u>6 935</u> |
| | 202 478 | 38 990 |
| APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 10) | 4 422 | 4 855 |
| DETTE À LONG TERME (note 11) | <u>-</u> | <u>118 164</u> |
| | <u>206 900</u> | <u>162 009</u> |
| ACTIF NET | | |
| Non affecté | 100 130 | 65 448 |
| Investi en immobilisations | 89 746 | 84 639 |
| Affecté (note 3) | <u>114 481</u> | <u>134 000</u> |
| | <u>304 357</u> | <u>284 087</u> |
| | <u>511 257 \$</u> | <u>446 096 \$</u> |

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

_____administrateur

_____administrateur

GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS
 DE LA PORTE DU NORD
 FLUX DE TRÉSORERIE
 EXERCICE CLOS LE 31 MARS

| | <u>2 0 2 3</u> | <u>2 0 2 2</u> |
|--|-------------------|-------------------|
| ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT | | |
| Excédent des produits sur les charges | 20 270 \$ | 43 510 \$ |
| Éléments sans incidence sur la trésorerie : | | |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 8 832 | 7 147 |
| Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles | (433) | (466) |
| | 28 669 | 50 191 |
| Variation nette d'éléments hors caisse du fonds de roulement (note 15) | (13 435) | 24 260 |
| | <u>15 234</u> | <u>74 451</u> |
| ACTIVITÉS DE FINANCEMENT | | |
| Remboursement de la dette à long terme | (26 952) | (6 637) |
| | <u> </u> | <u> </u> |
| ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT | | |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | (6 554) | (9 716) |
| | <u> </u> | <u> </u> |
| AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE | (18 272) | 58 098 |
| TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT | <u>105 670</u> | <u>47 572</u> |
| TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN | <u>87 398 \$</u> | <u>105 670 \$</u> |

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

1- FORME JURIDIQUE ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME :

L'organisme est constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Il est aussi enregistré à titre d'organisme de charité et est exempté des impôts sur le revenu.

L'organisme a pour principaux objectifs de chapeauter différents programmes auprès des jeunes en difficultés et venir en aide aux enfants du primaire et du secondaire en leur offrant du soutien et des modèles significatifs.

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES :

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

a) Estimations de la direction

Pour préparer les états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui influent sur le montant des éléments d'actif et de passif ainsi que des éventualités à la date des états financiers ainsi que sur le montant des produits et des charges de l'exercice. Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Ces estimations sont révisées périodiquement et, lorsque des redressements deviennent nécessaires, ils sont portés aux résultats de l'exercice au cours duquel on a constaté qu'ils étaient nécessaires.

b) Comptabilisation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports affectés à l'achat d'immobilisations corporelles sont reportés et constatés à titre de produit selon la même méthode que celle suivie pour l'amortissement des immobilisations corporelles acquises.

Les apports reçus sous forme de fournitures et de services ne sont comptabilisés que si la juste valeur peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et s'il s'agit de fournitures et de services que l'organisme se procure normalement contre paiement lorsqu'ils ne sont pas offerts à titre gratuit. Dans ces cas, la mesure d'évaluation des dons reçus est la juste valeur.

Revenus de loyer

Les revenus de loyers minimums sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée du bail pour les contrats de location-exploitation. Par conséquent, la différence entre les revenus de loyers comptabilisés de façon linéaire et les revenus de loyers qui sont effectivement reçus des locataires est comptabilisée à titre de montant à recevoir.

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES : (suite)

c) Constatation des promesses de dons

En raison de l'incertitude liée à l'encaissement des montants en cause, l'organisme ne comptabilise à titre de promesse de dons à la fin de l'exercice que les montants qu'il a effectivement reçus à la date d'achèvement des états financiers.

d) Apports reçus sous forme de biens et de services

Dans le cadre de son fonctionnement courant, l'organisme a recourt aux services de nombreux bénévoles. Le total des heures consacrées par les bénévoles pour l'exercice est approximativement de 3 010 heures (2022; 3 197 heures). Ces services ne sont pas présentés dans les résultats de l'organisme étant donné que la juste valeur de ses apports ne peut faire l'objet d'une estimation raisonnable.

e) Placements

Les placements sont comptabilisés au coût.

f) Immobilisations corporelles et immobilisation corporelles destinées à la location

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux indiqués ci-dessous.

| | |
|----------------------------------|------|
| Bâtisse | 4 % |
| Enseigne | 20 % |
| Équipement informatique | 30 % |
| Mobilier et équipement de bureau | 20 % |

g) Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des dépôts à terme, des débiteurs (à l'exception des sommes à recevoir de l'état) et des placements.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et de la dette à long terme.

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES : (suite)

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coût de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transactions dans les résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

h) Dépréciation d'actif à long terme

Les actifs à long terme amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

3- AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE ET VIREMENTS INTERNES :

Au cours de l'exercice précédent, le conseil d'administration a pris la décision d'affecter les surplus de la manière suivantes: 35 000 \$ a été affecté en fonds santé, 30 000 \$ aux travaux d'entretien de l'immeuble, 4 000 \$ pour la mise à jour des télécommunications, 15 000 \$ au 30^e anniversaire de l'organisme, 20 000 \$ au projet des fiches livres et 30 000 \$ en fonds des petites activités.

Au cours de l'exercice, 10 000 \$ affecté au fonds de santé, 4 000 \$ aux télécommunications et 5 519 \$ au fonds des petites activités ont été dépensés.

Le solde du fonds affecté au 31 mars 2023 est de 114 481 \$.

Au cours de l'exercice, l'organisme a transféré 5 107 \$ (2022; 9 672 \$) de l'actif net non affecté à l'actif net investi en immobilisations .

GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS
DE LA PORTE DU NORD
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2023

4- DÉBITEURS :

| | 2 0 2 3 | 2 0 2 2 |
|-----------------------------|-----------------|------------------|
| Dons et divers | 3 947 \$ | 9 437 \$ |
| Sommes à recevoir de l'État | <u>5 009</u> | <u>12 549</u> |
| | <u>8 956 \$</u> | <u>21 986 \$</u> |

5- PLACEMENTS :

| | | |
|--|----------------|----------------|
| Fonds à intérêt garanti, 1 %, encaissable en tout temps | 45 995 \$ | 45 057 \$ |
| Obligation d'épargne du Québec, 1 %, échéant en novembre 2030, encaissable en tout temps | 113 586 | 110 123 |
| CPG, 3,25 %, échéant en avril 2023 | <u>91 285</u> | <u>-</u> |
| | 250 866 | 155 180 |
| Placements réalisables à court terme | <u>250 866</u> | <u>155 180</u> |
| | <u>- \$</u> | <u>- \$</u> |

6- IMMOBILISATIONS CORPORELLES DESTINÉES À LA LOCATION :

| | 2 0 2 3 | | 2 0 2 2 | |
|---------|------------------|------------------------------|------------------|------------------|
| | Coût | Amortis- sement cumulé | Valeur nette | Valeur nette |
| Terrain | 26 298 \$ | - | 26 298 \$ | 26 298 \$ |
| Bâtisse | <u>71 007</u> | <u>30 221</u> | <u>40 786</u> | <u>42 485</u> |
| | <u>97 305 \$</u> | <u>30 221 \$</u> | <u>67 084 \$</u> | <u>68 783 \$</u> |

7- IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

| | | | | |
|----------------------------------|-------------------|------------------|------------------|------------------|
| Terrain | 26 298 \$ | - | 26 298 \$ | 26 298 \$ |
| Bâtisse | 71 008 | 30 221 | 40 787 | 42 487 |
| Enseigne | 1 104 | 590 | 514 | 643 |
| Équipement informatique | 24 173 | 14 569 | 9 604 | 13 720 |
| Mobilier et équipement de bureau | <u>17 627</u> | <u>9 599</u> | <u>8 028</u> | <u>2 662</u> |
| | <u>140 210 \$</u> | <u>54 979 \$</u> | <u>85 231 \$</u> | <u>85 810 \$</u> |

8- CRÉDITEURS :

| | <u>2 0 2 3</u> | <u>2 0 2 2</u> |
|----------------------|------------------|------------------|
| Fournisseurs | 19 503 \$ | 3 154 \$ |
| Salaires et vacances | 12 539 | 9 157 |
| Retenues à la source | - | 7 570 |
| Autres courus | <u>2 500</u> | <u>2 500</u> |
| | <u>34 542 \$</u> | <u>22 381 \$</u> |

9- APPORTS REPORTÉS :

Les apports reportés représentent des subventions non dépensées reçues au cours de l'exercice qui sont destinés à couvrir les charges des projets pour l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

| | <u>Solde Début</u> | <u>Augmen- tation</u> | <u>Dimi - nution</u> | <u>Total 2 0 2 3</u> | <u>Total 2 0 2 2</u> |
|--|------------------------|---------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Association des Grands Frères Grandes Soeurs du Québec | 7 944 \$ | - | (1 896)\$ | 6 048 \$ | 7 944 \$ |
| Projet - Immeuble collectif | - | 63 741 | - | 63 741 | - |
| Ministère de la Santé et des Services sociaux - Projet ponctuel | <u>1 730</u> | <u>-</u> | <u>(1 730)</u> | <u>-</u> | <u>1 730</u> |
| | <u>9 674 \$</u> | <u>63 741 \$</u> | <u>(3 626)\$</u> | <u>69 789 \$</u> | <u>9 674 \$</u> |

10- APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles représentent des apports reçus au cours de l'exercice 2017 de la Fondation Familia au montant de 2 000 \$, des apports reçus au cours de l'exercice 2011 de la Fondation Home Dépôt au montant de 3 644 \$ et de la Fondation Familia au montant de 4 000 \$ pour l'acquisition d'immobilisations corporelles destinés à couvrir les charges d'amortissements des exercices subséquent. L'amortissement est établi aux mêmes conditions que les immobilisations afférentes. Les variations survenues dans le solde des apports reportés pour l'exercice sont les suivantes:

10- APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES : (suite)

| | <u>2 0 2 3</u> | <u>2 0 2 2</u> |
|---|-----------------|-----------------|
| Solde d'ouverture | 4 855 \$ | 5 321 \$ |
| Montant constaté à titre de produit de l'exercice | (<u>433</u>) | (<u>466</u>) |
| Solde de clôture | <u>4 422 \$</u> | <u>4 855 \$</u> |

11- DETTE À LONG TERME :

| | | |
|---|---------------|-------------------|
| Emprunt, remboursable par versements mensuels de 825 \$ incluant les intérêts au taux de 4,78 %, échéant en mai 2023, garanti par le terrain et la bâtisse d'une valeur comptable nette de 134 169 \$ (a) | 58 147 \$ | 65 099 \$ |
| Emprunt, sans intérêt ni modalité de remboursement jusqu'en décembre 2023, garanti par le gouvernement du Canada (b) | <u>40 000</u> | <u>60 000</u> |
| | 98 147 | 125 099 |
| Tranche échéant à moins d'un an | <u>98 147</u> | <u>6 935</u> |
| | <u>- \$</u> | <u>118 164 \$</u> |

Les versements en capital estimatifs sur la dette à long terme à effectuer au cours du prochain exercice sont les suivants :

2024 - 118 147 \$

(a) L'emprunt a été remboursé en entier au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2024.

(b) Au cours des exercices précédents, l'organisme a obtenu un emprunt de 60 000 \$ dans le cadre du programme gouvernemental Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes. Si l'organisme rembourse 40 000 \$ d'ici le 31 décembre 2023, le solde de 20 000 \$ fera l'objet d'une radiation. Sinon, le solde portera intérêt au taux de 5 % et sera remboursable par versements mensuels, capital et intérêts, d'ici le 31 décembre 2025. Étant raisonnablement certain de rembourser le 40 000 \$ d'ici le 31 décembre 2023, l'organisme a constaté 20 000 \$ au résultat net au cours de l'exercice.

12- DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE :

La subvention octroyée par le Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec représente 41 % (2022; 43 %) des produits nets de l'organisme.

13- ÉVENTUALITÉS :

Au cours de l'exercice, l'organisme a entrepris des travaux sur son immeuble suite à la découverte de problèmes au niveau de la structure du bâtiment. Une poursuite a été intentée contre l'ancien propriétaire. Des montants totalisant 18 815 \$ ont déjà été engagés et sont inclus dans les résultats de l'organisme au 31 mars 2023. Il est actuellement impossible d'évaluer le dénouement du litige et le montant que l'organisme pourrait, le cas échéant, recevoir. Aucune provision n'a été comptabilisée dans les états financiers.

14- GESTION DU CAPITAL :

Les objectifs de l'organisme sont de préserver la continuité d'exploitation de l'organisme et de maximiser les services offerts aux jeunes de la région.

Pour ce faire, l'organisme finance à long terme ses acquisitions importantes afin de conserver sa capacité de s'acquitter de ses obligations lorsqu'elles viennent exigibles et s'assure du maintien d'un fonds de roulement suffisant et d'une gestion saine et prudente.

**15- VARIATION NETTE D'ÉLÉMENTS HORS CAISSE
DU FONDS DE ROULEMENT :**

| | <u>2 0 2 3</u> | <u>2 0 2 2</u> |
|--------------------------------------|--------------------|------------------|
| Débiteurs | 13 030 \$ | 22 575 \$ |
| Frais payés d'avance | (3 055) | (617) |
| Placements réalisables à court terme | (95 686) | - |
| Créditeurs | 12 161 | 11 128 |
| Apports reportés | <u>60 115</u> | <u>(8 826)</u> |
| | <u>(13 435)\$</u> | <u>24 260 \$</u> |

16- INSTRUMENTS FINANCIERS :

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques à la date du bilan, soit au 31 mars 2023.

Risque de liquidité

L'organisme est exposée à ce risque principalement en regard à ses sa dette à long terme et ses créditeurs.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt principalement en ce qui concerne sa dette à long terme. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent la société à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS
 DE LA PORTE DU NORD
 AUTRES RENSEIGNEMENTS - ANNEXE
 EXERCICE CLOS LE 31 MARS

| | <u>2 0 2 3</u> | <u>2 0 2 2</u> |
|--|-------------------|-------------------|
| SUBVENTIONS : | | |
| Centraide | 5 000 \$ | 10 000 \$ |
| Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec - Mission globale | 166 374 | 142 451 |
| Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides | 13 620 | - |
| Gouvernement du Québec - Secrétariat à la condition féminine | - | 13 619 |
| Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec | 3 947 | 5 060 |
| Gouvernement du Canada - Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes | 20 000 | - |
| Gouvernement du Canada - CNJ | - | 18 721 |
| Gouvernement du Canada - Ministère de l'Emploi et du Développement social | <u>6 897</u> | <u>9 592</u> |
| | <u>215 838 \$</u> | <u>199 443 \$</u> |